Guide Accueil Petite enfance

Choisissez le mode de garde qui vous convient le mieux

Alençon
COMMUNAUTE URBAINE

Édito

La Communauté urbaine d'Alençon favorise la diversité des modes de garde pour répondre au mieux aux besoins des familles. Crèches collectives, familiale, haltes-garderies ou multi-accueils vous permettent de choisir les solutions adaptées à votre enfant et à votre situation familiale et professionnelle. Le relais d'assistantes maternelles / parents vient compléter cette offre en direction des parents employeurs d'assistante maternelle.

Parce que confier son enfant est une décision importante, les professionnels du service de la Petite Enfance et de l'ensemble des structures d'accueil se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.
Chaque structure veille au développement harmonieux des enfants qui lui sont confiés et mettent en place des activités adaptées à chaque âge permettant de favoriser l'éveil, l'épanouissement et la sociabilisation des enfants, en respectant leur rythme.

Nous veillons à offrir les meilleures conditions d'accueil pour que vos enfants fassent leurs premiers apprentissages de la vie en société dans un cadre structurant et sécurisant.

J'espère que vous trouverez dans ce guide toutes les informations nécessaires pour choisir la meilleure solution d'accueil de votre enfant.

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon
Président de la Communauté Urbaine

Sommaire

S'informer 3

S'inscrire dans un établissement géré par la CUA 4

La crèche familiale 5

La crèche collective 7

Les haltes-garderies 8

Les multi-accueils 11

Recruter une assistante maternelle 12

Situer les structures 14

Les partenaires 15

Le guichet unique

Il s'agit de rassembler en un lieu unique toute l'information sur les services et activités liées à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse proposées par la Ville et la CUA.
Il permet aux familles de se renseigner et de s'inscrire pour :

- les modes de gardes pour les enfants,

- l'inscription à l'école, au restaurant scolaire, aux accueils périscolaires, les bourses d'enseignement secondaire et supérieur,

- les activités sportives.

Il est un relais d'information pour les accueils de loisirs.

Le guichet unique est situé au 3e étage de la Rotonde, 6-8 rue des Filles Notre-Dame, Alençon.
Horaires d'ouverture au public : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.
Tél. : 02 33 32 41 00

S'informer

Pour la Communauté urbaine d'Alençon, quatre principaux lieux d'information :

1. **Site de la CAF** (Caisse d'allocations familiales)
   www.mon-enfant.fr

2. **Communauté urbaine d'Alençon :**
   Département de la vie éducative et sportive
   Accueil
   Service de la petite enfance
   6-8 rue des Filles Notre-Dame
   61014 Alençon cedex
   Tél. : 02 33 32 41 00
   Courriel : petite.enfance@ville-alencon.fr

3. **Relais d'assistantes maternelles / parents de la Communauté urbaine d'Alençon**
   38 Rue de la Suifferie
   61000 Alençon
   Tél. : 02 33 29 49 12

4. **Site des Conseil départementaux de l'Orne et de la Sarthe**
   www.orne.fr
   www.sarthe.fr

Quand s'informer ?

Le plus tôt possible, dès le premier trimestre de grossesse, dans la mesure du possible.

Les informations fournies vous permettront de faire le meilleur choix entre mode de garde collectif ou individuel.

Si vous souhaitez confier votre enfant à une structure gérée par le service de la petite enfance de la CUA, voir page 4.

Si vous souhaitez recruter une assistante maternelle, reportez-vous page 12.

S'inscrire dans un établissement géré par la CUA

Comment s'inscrire ?

Pour les accueils occasionnels en halte-garderie, les inscriptions se font directement dans chaque établissement.

Les autres demandes s'effectuent au service petite enfance, à partir de la fin du 1er trimestre de grossesse. La famille peut déterminer plusieurs choix d'établissement.

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile récent,
- Attestation CAF ou avis d'imposition,
- Livret de famille ou extrait de naissance dès que l'enfant est né,
- Carnet de santé.

Modalités d'admission

Quatre étapes sont nécessaires pour l'inscription définitive d'un enfant :

1. Le dossier d'inscription est à retirer au service de la petite enfance, 3e étage de la Rotonde. Annexe de la mairie, 6-8 Rue des Filles Notre-Dame à Alençon.
Tél. : 02 33 32 41 00

2. L'enregistrement de la demande d'inscription s'effectue auprès du service, sur rendez-vous.

3. La commission d'admission attribue les places disponibles en fonction de la date d'admission souhaitée. Elle se réunit environ 4 fois par an.

À noter :

Plusieurs critères déterminent l'attribution des places : la date de la première demande, la date d'admissibilité, l'analyse de la situation de la famille (composition du foyer, situation professionnelle...), la durée de la garde, l'âge de l'enfant...
La décision de la commission est transmise aux familles par courrier.

4. Une réponse écrite doit être adressée par la famille à la direction du service pour valider définitivement l'admission de l'enfant.

À noter :

Dans le cadre de situations particulières, ou en cas d'urgence, une admission provisoire peut être accordée. Elle devra être confirmée ensuite par la commission d'admission.

La crèche familiale

Pour un accueil familial, avec des temps de regroupement en collectivité

- **21 Rue de Vicques 61000 Alençon**

Le fonctionnement

Ce mode d'accueil conjugue un accueil familial et individualisé au domicile d'assistantes maternelles, et un accueil collectif pendant des temps de regroupement. 80 places sont offertes par ce mode d'accueil sur la Communauté urbaine d'Alençon, pour les enfants âgés de 10 semaines à la veille des 4 ans.

L'organisation

La vie au quotidien de l'enfant chez l'assistante maternelle permet une expérience de socialisation avec les enfants qui sont à son domicile. L'expérience de vie de groupe se fait également lors des animations proposées par l'équipe éducative en regroupement. Au fur et à mesure que l'enfant grandit à son rythme, différents temps d'éveil lui sont proposés : éveil artistique, expression corporelle, découverte des livres, jeux d'imitation où il pourra s'exprimer…

Réparties sur l'ensemble de la Communauté Urbaine, les assistantes maternelles de la crèche sont toutes agréées par le Conseil départemental, qui les autorise à accueillir de 1 à 4 enfants à leur domicile. Comme toutes les assistantes maternelles agréées, elles bénéficient d'une formation de base et d'une formation continue, ainsi que d'un accompagnement tout au long de la prise en charge de l'enfant. Elles font partie d'une équipe encadrée par des professionnels de la petite enfance. **Elles sont employées par la Communauté Urbaine et rétribuées par celle-ci ; le parent n'est donc pas l'employeur, ce qui facilite les relations.**

À noter :

Les modalités d'accueil (horaires, matériels, soins particuliers…) sont étudiées en accord avec la famille lors de l'inscription avec le directeur de l'établissement. Durant les périodes de vacances, de formation ou de maladie de l'assistante maternelle, la crèche réorganise l'accueil des enfants et assure ainsi la continuité du service.

En pratique

- **Inscription :**
L'inscription se fait auprès du service de la petite enfance, voir p 4.

- **Contrat :**
La crèche familiale accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h à 19h.

La crèche collective

Pour un accueil régulier

- **Crèche de Villeneuve : 6 rue Jean-Moulin, Alençon.**

Attention, cet établissement n'accueille que des enfants âgés de plus de 15 mois.

Le fonctionnement

La crèche collective accueille pendant la journée, de façon régulière, les enfants âgés de 15 mois à la veille des 4 ans. Ils sont répartis en groupe d'âge.
La journée est rythmée par les moments de repos, les repas et les activités. Ces dernières sont adaptées à l'âge et aux besoins des enfants. Elles peuvent être libres, ou organisées par le personnel de la crèche. Elles ont pour but de développer l'éveil et la motricité de l'enfant au travers de jeux divers et variés.

L'organisation

Le personnel qualifié est formé pour répondre à la satisfaction des besoins des enfants mais également à la mise en place d'actions éducatives permettant le développement physique, psychomoteur, affectif, sensoriel et la socialisation des jeunes enfants.

En pratique

- **Inscription :**
  L'inscription se fait auprès du service de la petite enfance, voir p 4.

- **Contrat :**
  Les contrats d'accueil sont d'une durée minimum de 4 jours par semaine et de 7h par jour ; 15 semaines d'absence sont déduites au maximum sur l'année civile.

Les haltes-garderies

Pour un accueil ponctuel, à la carte

- **Multi-accueil de Courteille**
  21 rue de Vicques
  Alençon
  Tél : 02 33 29 57 01

- **Multi-accueil de Montsort**
  25/27 rue des Tisons
  Alençon
  Tél. : 02 33 27 34 67

- **Maison de la petite enfance**
  14 rue Michelet
  Alençon
  Tél. : 02 33 31 06 32

- **Halte-garderie des P'tits bouts**
  1 rue des Petits Jardins
  Saint-Germain-du-Corbéis
  Tél. : 02 33 26 51 38

Le fonctionnement

Les haltes-garderies accueillent les enfants de moins de 4 ans, à temps partiel ou de façon occasionnelle.

Ces établissements permettent aux parents de disposer du temps nécessaire pour assurer des activités familiales, professionnelles, culturelles, sportives ou autres.
Les haltes-garderies contribuent à l'éveil de l'enfant et à son épanouissement tout en le socialisant.
Une certaine régularité de l'accueil l'aide à se préparer progressivement à la vie en collectivité et à l'école maternelle.
Les familles dont l'un des parents travaille à temps partiel, peuvent bénéficier d'une réservation régulière selon les disponibilités.

L'organisation

L'équipe de professionnels est composée d'une responsable éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'agents de service qui mettent en place différentes activités autour de la musique, l'expression artistique et corporelle, les contes…

En pratique

- **Inscription :**
Les inscriptions se font directement auprès de l'établissement choisi.
Avant la prise en charge de l'enfant, il est nécessaire de prévoir une période d'adaptation afin que l'enfant s'habitue progressivement à son nouvel environnement.

- **Contrat :**
Trois formules d'accueil sont possibles :
  - à l'heure,
  - à la ½ journée sur réservation ponctuelle,
  - sur réservation régulière.

Les multi-accueils

Pour un accueil régulier ou occasionnel

- **Multi-accueil de Courteille : 21 rue de Vicques - Alençon**
- **Maison de la petite enfance : 14 rue Michelet - Alençon**
- **Multi-accueil de Montsort : 25/27 rue des Tisons - Alençon**

Le fonctionnement

Le multi-accueil associe au sein d'un même établissement l'accueil régulier de type crèche et l'accueil occasionnel de type halte-garderie.
La souplesse de ces structures facilite l'adaptation et le parcours d'accueil du jeune enfant. Celui-ci peut y être accueilli de façon régulière, ou occasionnelle, en fonction des besoins de la famille.
Ces établissements peuvent également répondre à des situations particulières ou urgentes (hospitalisation d'un parent, problème familial...)

L'organisation

Le personnel qualifié est formé pour répondre à la satisfaction des besoins des enfants mais également à la mise en place d'actions éducatives permettant l'éveil, le développement physique, psychomoteur, affectif, sensoriel et la socialisation des jeunes enfants.
Les enfants découvrent de nouveaux lieux, de nouvelles personnes et s'adaptent progressivement à une vie de groupe.
Ils partagent avec d'autres enfants des moments de jeux libres et d'activité adaptés à leur âge et à leurs besoins. Les temps de repos et les repas viennent ponctuer ces activités.

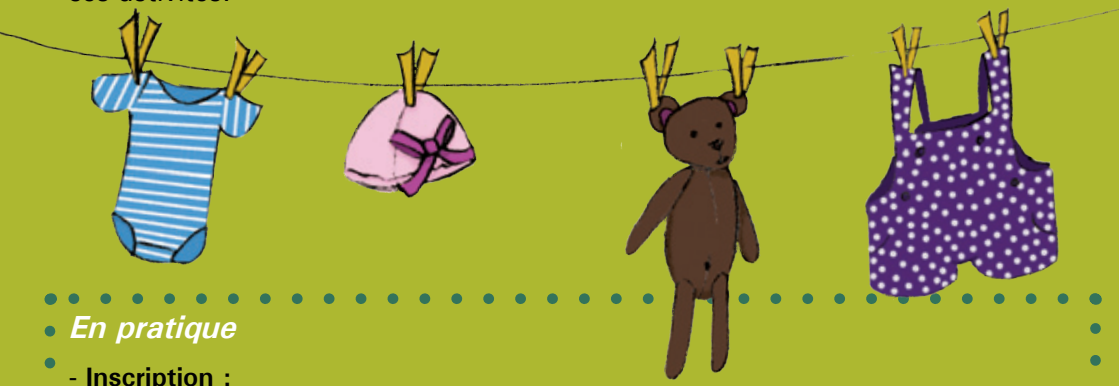

En pratique

- **Inscription :**
  - Pour les accueils réguliers, l'inscription se fait auprès du service de la petite enfance, voir page 4.
  - Pour un accueil de type occasionnel, l'inscription se fait au sein de l'établissement.

- **Contrat :**

Les contrats d'accueil réguliers sont d'une durée minimum de 4 jours par semaine et de 7h par jour. 15 semaines d'absence sont déduites au maximum sur l'année civile.
Les multi-accueil proposent également un accueil occasionnel, sur le modèle des haltes-garderies, voir page 8 .

Recruter une assistante maternelle

Pour un accueil familial régulier

Un fonctionnement spécifique

Les assistantes maternelles sont des professionnelles agréées par le Conseil départemental qui exercent leur activité sous le contrôle de la PMI (Protection Maternelle et Infantile). Cet agrément les autorise à exercer leur activité et détermine les conditions d'exercice en fixant les capacités d'accueil (nombre et âge des enfants). **Indépendantes et entièrement libres de leurs choix, elles accueillent les enfants à leur domicile.**

L'organisation

L'assistante maternelle met en place un environnement douillet et dynamique pour favoriser le développement de l'enfant, tout en respectant les valeurs éducatives parentales.
Le respect des rythmes de l'enfant, l'énoncé des règles de vie, les repères quotidiens, le partage avec les autres aident l'enfant à grandir dans le cadre d'une prise en charge familiale, mais également à l'éveiller au monde qui l'entoure. L'assistante maternelle est amenée également à proposer des activités ludiques (promenades, jeux divers, lecture de livres, dessin...). Certaines assistantes maternelles exercent au sein de MAM (Maisons d'Assistantes Maternelles). L'accueil des enfants s'effectue alors au sein de ces maisons en commun et non plus au domicile de chacune. (Cette spécificité est précisée sur les listes mises à la disposition des parents).

En pratique

Les parents sont les employeurs et établissent un contrat de travail qui fixe les modalités d'accueil et les engagements réciproques. L'échange sur les modalités de prise en charge et les valeurs éducatives est nécessaire afin qu'il y ait une véritable continuité pour l'enfant entre ses lieux de vie. Le contrat de travail est négocié directement entre l'assistante maternelle et les parents (tarif, horaires, indemnités de repas, d'entretien, congés payés...).
Il revient aussi aux parents de déclarer l'embauche auprès de l'URSSAF.

Attention :

La garde d'enfants est réglementée. Il est important de faire appel à des personnes qualifiées et formées pour la sécurité des enfants et leur bon développement. Le droit à la PAJE (Prestataire d'Accueil du Jeune Enfant) et aux différentes prestations sociales n'est d'ailleurs possible qu'en confiant son enfant à une assistante maternelle agréée ou à une structure conventionnée.

Comment trouver une assistante maternelle "indépendante" ?

La recherche d'une assistante maternelle "indépendante" se fait directement par la famille, futur employeur.

Les listes sont disponibles :

- **Auprès du Relais d'Assistant(es) Maternel(les) :**
  38 rue de la Suifferie à St-Germain-du-Corbéis
  Tél. : 02 33 29 49 12
- **Sur www.mon-enfant.fr,** le site de la Caisse d'allocations familiales (pour les assistantes maternelles qui acceptent d'y figurer),
- **Auprès des Conseils départementaux :**
  - **Orne:** 13 Rue Marchand Sailland - Alençon
    Tél : 02 33 81 60 00 - www.orne.fr
  - **Sarthe :** Annexe de la Croix de Pierre - Bat B, 2 Rue des Maillets - Le Mans
    Tél : 02 43 54 71 21 ou 02 43 54 73 06 - www.cg72.fr
- **En Mairie.**

Le Relais d'Assistant(es) Maternel(les)/parents

Le Relais d'Assistant(es) Maternel(les)/Parents est un lieu d'information et d'animation qui s'adresse aux futurs parents, parents, enfants, assistant(es) maternel(les) et gardes à domicile. Ce service mis en place par la CUA est gratuit.

Son rôle :

Pour les familles

- Répondre aux questions concernant les modes d'accueil,
- Informer sur les places disponibles chez les assistantes maternelles,
- Soutenir la fonction d'employeurs, en accompagnant la recherche, les démarches, la réflexion préalable à l'élaboration du contrat de travail et dans l'application de la législation.

Pour les assistantes maternelles

- Donner des informations d'ordre pratique, statutaire et administratif,
- Tenir une liste actualisée des places d'accueil disponibles,
- Proposer des temps d'échanges et de rencontres sous différentes formes : animations, soirées débat,
- Soutenir les pratiques professionnelles.

Pour les enfants

- Proposer des animations et ateliers pour les enfants habituellement accueillis chez une assistante maternelle et accompagnés de celle-ci. Les enfants s'ouvrent ainsi à de nouveaux centres d'intérêts, se socialise lors de ces temps collectifs dans un espace adapté. *Une participation peut être demandée pour certaines animations (sorties au zoo, spectacles...).*

À noter :

Le RAM est également un lieu de neutralité et de médiation dans le cas de litige entre les assistantes maternelles et les parents.

Pour toute information :
Relais d'assistant(es) maternel(les)/parents.
38 rue de la Suifferie
Saint-Germain-du-Corbéis
Tél. : 02 33 29 49 12
relais.assistantes@ville-alencon.fr

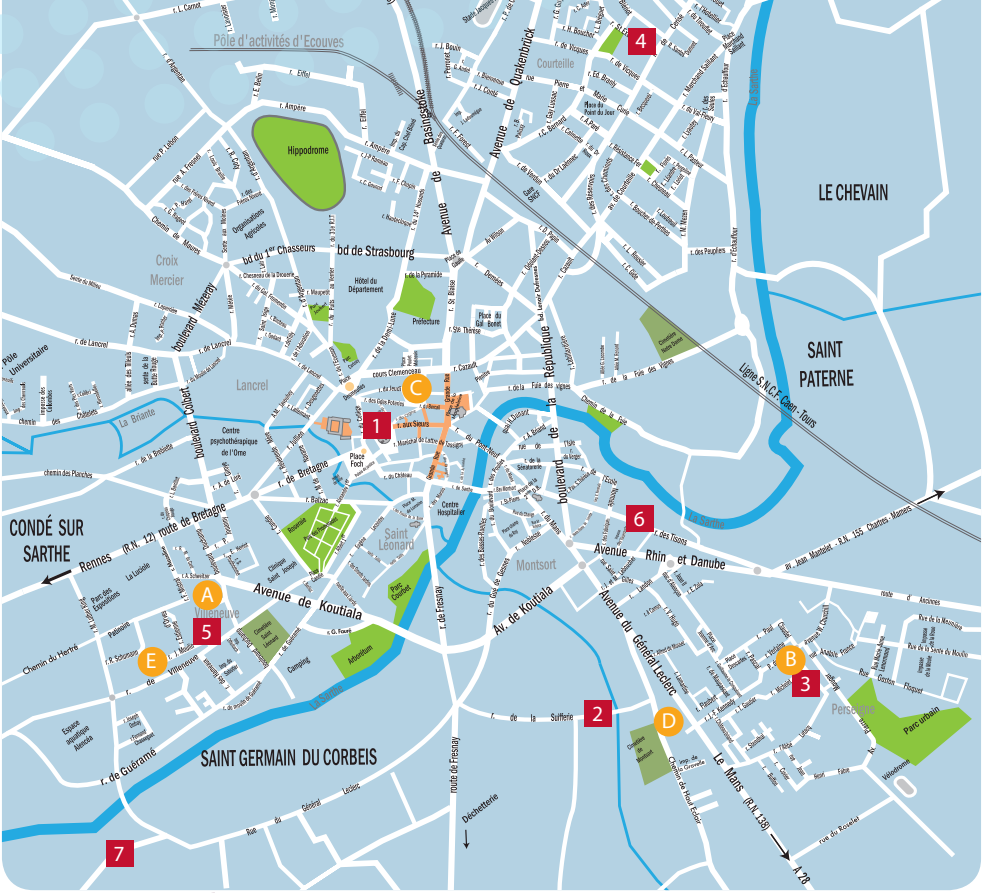

Situer les structures

Structures gérées par la CUA

1 - Service de la petite enfance
Communauté urbaine d'Alençon
6-8 rue des Filles Notre-Dame
Alençon

2 - Relais d'Assistant(es) Maternel(les)/parents
Communauté urbaine d'Alençon
38 rue de la Suifferie
Saint-Germain-du-Corbéis

3 - Maison de la petite enfance crèche familiale, halte-garderie et multi-accueil de Perseigne
14 rue Michelet
Alençon

4 - Multi-accueil de Courteille
21 rue de Vicques
Alençon

5 - Crèche collective de Villeneuve
6 rue Jean-Moulin
Alençon

6 - Halte-garderie / Multi-accueil de Montsort
25-27 rue des Tisons
Alençon

7 - Halte-garderie des P'tits bouts
1 rue des Petits Jardins
Saint Germain du Corbéis

Structures non gérées par la CUA

A- Halte-garderie "Les petits loups" // LAEP Arlequin
1 rue des Petits Jardins - Saint-Germain-du-Corbéis
Tél. : 02 33 26 51 38

B - LAEP Trempoline
Centre socio-culturel Paul-Gauguin
Place de la Paix - Alençon
Tél. : 02 50 19 01 33

C - MAM 1,2,3 Soleil
56 , rue du Jeudi - Alençon
Tel : 09.81.06.09.52

D - MAM Coccinelle Demoiselle
14, chemin du Haut Éclair - Alençon
Tel : 06.29.33.68.15

E - MAM La maison des schtroumpfs
12, rue Jean Moulin - Alençon
Tel : 06.78.96.19.57

Hors plan - Micro-crèche Parentale "À 4 pat'"
4 Route de la Pesantière - Radon
Tel : 02.50.19.07.97

Les LAEP (lieux d'accueil enfant/parent)

Les lieux d'accueil enfant/parent sont des lieux ouverts aux jeunes enfants accompagnés de leurs parents ou de l'adulte qui en a la charge. Ce type de lieu favorise la relation enfant/parent, renforce les identités et valorise les compétences. Il propose le plaisir d'être ensemble dans les jeux et les échanges.

- **Arlequin**, (Centre social Edith-Bonnem), Place Edith-Bonnem, Alençon - Tél. : 02 33 26 58 51.
- **Trampoline**, (Centre socio-culturel Paul-Gauguin), Place de la Paix, Alençon - Tél. : 02 50 19 01 33.

Les partenaires

- **Caisse d'allocations familiales de l'Orne**, Tél. : 0810 25 61 10
- **Caisse d'allocations familiales de la Sarthe**, Tél. : 0810 25 72 10
- **Mutualité Sociale Agricole de l'Orne**, Tél. : 02 33 31 40 00
- **Mutualité Sociale Agricole de la Sarthe**, Tél. : 02 43 39 43 39
- **Conseil départemental de l'Orne**, Service des agréments, Tél. : 02 33 81 60 00
- **Conseil départemental de la Sarthe**, Service Assistantes maternelles, Tél. : 02 43 54 73 06
- **Service de Protection Maternelle et Infantile**, Orne, Tél. : 02 33 81 60 00
- **Service de Protection Maternelle et Infantile**, Sarthe, Tél. : 02 43 54 71 21
- **Mutualité Française**, Tél. : 02 33 82 12 61

La collectivité participe au financement de l'accueil des tout-petits

Les structures gérées par le département de la Vie éducative et sportive, service de la petite enfance, sont financées par la Communauté Urbaine avec le concours de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole. La participation demandée aux parents est calculée en fonction de leurs revenus, en application des barèmes fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Imprimeur : Bémo Graphic
Mise en page : Frédéric DESMOTS - Alexandra LEGRAND
Illustrations : Alexandra LEGRAND
Crédits photos : Olivier HERON
Réalisation : Direction de la Communication - Ville d'Alençon

Un encadrement de qualité, quel que soit le mode de garde choisi

Le personnel qui s'occupe des enfants dans les structures gérées par la CUA (ainsi que les assistantes maternelles agréées par le département) est qualifié pour répondre aux besoins des enfants. Directeurs, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture... sont formés à la mise en place d'actions éducatives permettant le développement et la socialisation des jeunes enfants. Chaque enfant est pris en charge par une équipe professionnelle soucieuse de leur développement physique, psychomoteur, affectif et sensoriel.
En cas de besoin, le médecin et l'infirmière du service peuvent intervenir dans les établissements à la demande de l'équipe.

Contact :

Département de la Vie éducative et sportive
Service de la petite enfance
6-8 rue des Filles Notre-Dame
61014 Alençon cedex
Tél. 02 33 32 41 00
Courriel : petite.enfance@ville-alencon.fr

Alençon
COMMUNAUTÉ URBAINE